damnés politiques a été rejeté par le conseil général du Loiret.

Le conseil des Côtes-du-Nord a fait à la proposition Creton un accueil favorable.

Celui de Maine-et-Loire n'a pas voulu s'occuper de l'indemnité des représentans quand on lui demandait d'exprimer le vœu de la voir réduire.

Le Droit donne les renseignemens suivans sur les arrestations qui ont eu lieu à Paris.

« Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier l'arrestation des quarante-sept individus sous prévention de complot. Pendant la nuit dernière, vingt-vingt nouvelles arrestations ont eu lieu et des perquisitions ont été faites, lors desquelles de nombreuses et importantes pièces ont été saisies.

« Il existe en France ces comités révolutionnaires connus sous les noms de comités français, allemand, italien, polonais et belge-hollandais. Ces comités, dont le siège principal est à Paris, ont de nombreuses ramifications dans les provinces; ils sont tous placés sous la direction et le patronage du comité central européen de Londres. Les comités étrangers ont organisé leurs principaux moyens d'action sur les frontières de France, de manière à établir de rapides communications avec les comités révolutionnaires qui ont leur siège en pays étranger, et à réunir leurs moyens d'action lorsque le moment d'agir sera venu.

« Depuis plusieurs jours l'autorité était avertie que les fêtes vénitiennes françaises et étrangères se préparaient ouvertement et qu'il s'y manifestait une agitation inaccoutumée; on savait de plus que les cinq comités devaient se relier entre eux par un comité central formé à Paris, qui devait correspondre avec le comité de Londres et recevoir directement ses instructions.

« Des pièces trouvées au comité allemand ont d'ailleurs fait connaître l'organisation de ce comité, ses moyens d'action, le but auquel il voulait arriver, et les noms de tous ceux qui étaient affiliés.

« Dans l'une de ces pièces on lit les noms des membres de l'association directoriale avec des armes; qui, tout en cachant des renseignemens sur la situation des républicains, dresse la liste de toutes les personnes hostiles à la révolution, indique dans chaque localité un tribunal révolutionnaire, et mettre à mort ceux qui refuseraient obstinément la révélation de l'entreprise.

« Depuis les renseignemens que nous avons eu lieu de centraliser, l'organisation révolutionnaire que le procès de Lyon a révélée pour les départemens du Midi serait établie dans beaucoup d'autres départemens. Il existerait en effet sur un grand nombre de points des associations secrètes dont les chefs se communiquent certains points indiqués pour recevoir le mot d'ordre de leurs supérieurs. C'est du devoir pour l'autorité de parer en temps aux parti-état de choses et à désordre au plus tôt cette armée révolutionnaire.

« Par suite d'un ordre transmis par le télégraphe, on a arrêté à Strasbourg un des principaux agens du comité allemand. Cet agent avait été spécialement chargé de l'organisation révolutionnaire des bords du Rhin. On a saisi en sa possession d'autres importantes, notamment des plans indiquant les lieux de réunion et les routes que les membres de l'association devaient parcourir. On a saisi également des instructions destinées sur ce qu'il devait faire avant, pendant et après l'insurrection.

Au même moment une arrestation a été faite de nouveau à Paris.

On lit dans le *Courrier de la Drôme* du 4 septembre :

« Les fêtes votives de l'arrondissement de Largentière viennent de nouveau d'être modifiées et le théâtre d'où elles seront prochainement ne pourra plus avoir lieu de retourer.

« Le 31 août dernier, 50 fusiliers et quelques gendarmes se dirigeaient vers la commune de Vinezac, sur la réquisition de M. le sous-préfet de Largentière, avec la mission de faire exécuter l'arrêté préfectoral d'interdiction de la fête votives de cette commune.

« La journée se passa bien; la veille n'est pas bien. Cependant le soir, vers 10 heures, au moment de la fermeture des lieux publics, des attroupemens considérables se formèrent dans les rues; des sommations furent faites par l'officier commandant le détachement, et elles obtinrent leur effet complet. Mais les perturbateurs se formèrent de nouveau en groupes d'une vingtaine de personnes sur divers points; des coups de sifflets furent entendus. La nuit était profonde; une patrouille fut chargée de marcher en avant, et à peine en avait-elle fait une cinquantaine de pas, que la sentinelle de l'avant-poste fut attaquée et la patrouille assaillie à coups de pierre qui atteignirent plus curieusement; il devint essentiel de se défendre; des coups de feu furent tirés, les présomptions portent à croire qu'ils ont atteint plus d'un coupable. Ce n'était pas assez. Nos courageux soldats, malgré l'obscurité, se mirent à la poursuite de leurs agresseurs et l'on en atteignirent six qu'ils ramenèrent prisonniers dans la maison d'arrêt de Largentière.

« Le lendemain, MM. Nau de Bourregard, sous-préfet de Largentière; de Verot, procureur de la république; de Luzer, commandant du 14e de ligne, se transportèrent à Vinezac, escortés d'un détachement de cent hommes et de quelques gendarmes; ils furent rejoints dans cette commune par M. Tailland, avocat général à Nîmes, Ladrevet de la Charrée, juge d'instruction, et Lublin, lieutenant de gendarmerie.

Au moment où toutes les autorités de l'arrondissement survivent à Vinezac, la fête votive avait lieu sur la permission qu'avait donnée de la tenir M. le maire, dont les opinions socialistes et démocratiques étaient depuis longtemps connues. Des personnes étrangères à la commune avaient établi sur la place des jeux de hasard prohibés; tous leurs étalages furent saisis par ordre du procureur de la république. Plusieurs arrestations eurent lieu en résultant, entre autres celle du maire de Vinezac, qui, par ses désobéissances formelles aux prescriptions de l'arrêté d'interdiction des fêtes votives, avait motivé les désordres graves survenus la veille dans sa commune.

« Durant la journée, des visites domiciliaires furent tentées sur divers points; elles amenèrent la découverte d'armes et de munitions de guerre, de pièces d'écrits démagogiques, etc., dont la procédure judiciaire qui commence nous révélera l'importance.

« Pendant la soirée, des chants tumultueux se faisaient entendre dans les cabarets de Vinezac. Le nombre des personnes accourues des communes voisines était trop considérable pour ne pas appeler l'attention de l'autorité. Tout portait à croire que la fête votive allait continuer après l'éloignement du détachement, et que la foule toujours attentive exécutait le déclamatoire de la harangue faite dans les jours illégales et séditieuses du matin, par l'arrivée fort opportune des soldats du 14e léger; aussi M. le sous-préfet de Largentière, dont nous vous souvent vanté l'énergique intelligence, prit un arrêté prescrivant aux présumés étrangers à la commune de Vinezac d'évacuer le territoire dans le délai d'une heure; cet ordre reçut son entière exécution.

« Quelques instans après, des 5 prisonniers faits pendant la journée passaient sous l'escorte de la gendarmerie et d'un peloton d'infanterie, sur la place la plus fréquentée de la commune, et les habitans de Vinezac restaient silencieux en voyant leurs concitoyens coupables partir pour la prison de Largentière.

« Onze individus, au nombre desquels figure un maire, sont ainsi arrêtés et incarcérés à la suite des événemens de Vinezac.

ANGLETERRE.

(Londres, 7 septembre.)

On lit dans le *Globe* du 4 septembre :

« Le parlement a été prorogé, par commission royale, d'aujourd'hui au 4 novembre. La Chambre des communes n'a pas représenté, comme d'habitude, par le clerc de la Chambre. Un grand nombre de dames assistaient à la cérémonie. Le trône et les fauteuils du prince Albert et du prince de Galles étaient abandonnés.

On écrit de Dublin, le 4 septembre :

« Le bruit a couru hier que le gouvernement aurait pris la résolution de ne pas permettre que toute une session du Parlement résulte une lettre morte. Ce bruit a trouvé du crédit dans des lieux où on ne prête pas facilement l'oreille aux commérages. On disait encore que, pour donner à la loi une autorité incontestée, les troupes, en Irlande, seraient augmentées de quatre régiments venant d'Angleterre. En supposant que ces bruits aient quelque fondement, l'idée d'entretenir en Irlande un plus grand nombre de troupes, n'est conséquent d'augmenter les dépenses publiques, est tout simplement absurde. Il y a aux et plus qu'assez de soldats en Irlande pour maintenir la tranquillité, dût-on engager quelque gouvernantes contre des prétentions contrevenant à la loi sur les titres ecclésiastiques.

« On annonce que le 17 de ce mois le règlement de l'Association pour la défense de la foi catholique romaine sera soumis à la discussion du clonate dans un *meeting* auquel doivent assister 3 membres évêques, vous de quoi il sera présenté à l'adoption de l'Association en assemblée générale. »

On lit dans l'*Express* :

« Plusieurs maisons anglaises de New-York, en reçu des lettres de leurs correspondans de la Havane d'après lesquelles il paraîtrait que l'affaire de Cuba n'est être terminée quelques heures après l'évènement de la nouvelle. Voici un extrait d'une de ces lettres que nous avons reçu au moment même où le courrier partait :

« Il vient, le 19 août, huit heures du matin.

« L'*Alnerdan* arrive de Nicaré avec des soldats espagnols blessés. Nous apprenons qu'hier les troupes du gouvernement ont été engagées et très sérieusement avec les américains, qui y auraient perdu cent quatre-vingts hommes; les 3 avait été blessés. Les espagnols disent aussi (nous pensons se vantent-ils ainsi) qu'ils espèrent détruire aujourd'hui le reste des américains, qui sont entourés par des troupes régulières aussi nombreuses qu'une partie d'abeilles. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

Parmi les mesures qui ont été prises conformément aux lettres patentes impériales du 15 mai 1851, dans le but de rétablir la circulation régulière du numéraire, l'empereur, après avoir pris l'avis de son conseil des ministres et du conseil de l'empire, a jugé à propos d'ordonner, par une décision en date du 24 juin 1851, l'émission d'un emprunt.

PRUSSE.

(Berlin, 4 septembre.)

Le gouvernement se propose de nommer un nouveau chancelier pour la principauté de Neuchâtel, en remplacement de M. Chambrier, mort il y a un an. On voit par là que la Prusse ne veut pas abandonner ses droits sur Neuchâtel.

FRANCFORT. *3 septembre.*

Les résolutions de la diète germanique concernant l'abrogation des droits fondamentaux ont été communiquées à tous les Etats particuliers. Le 2, le sénat a tenu, à ce sujet, une séance. On attend prochainement la promulgation de la résolution qu'il a adoptée.

La *Gazette de Cologne* parle de la possibilité d'une mesure qui supprimerait l'indépendance des villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck. Des lettres particulières de Francfort assurent que la question occupe sérieusement la diète.

La diète germanique n'a pas encore statué sur la question de compétence. En ce qui concerne la question des droits fondamentaux, l'abrogation de ces droits n'a pas été votée dans le *plenum*, mais dans le conseil restreint, à une majorité de 12 voix.

Une disposition additionnelle a été adoptée, portant que les Etats s'engageraient à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de cette résolution en suivant les voies constitutionnelles, et que la diète ne pourrait pas intervenir d'autorité dans leur législation.

Il résulte de cette disposition que la diète germanique ne pourra pas exercer une influence directe sur les Constitutions des Etats particuliers. A cela il faut ajouter que les Etats qui n'ont point voté en faveur de la résolution, ne seront pas obligés de s'y soumettre, attendu qu'elle ne pourrait les lier que dans le cas où elle aurait été adoptée dans le *plenum* à l'unanimité des voix.

BELGIQUE.

Les nouvelles de Bruxelles du 5 septembre nous annoncent qu'un arrêté royal, en date de ce jour, a déclaré la session close, a dissous le Sénat, a fixé les élections au 27 septembre, et la réunion des deux Chambres au 4 novembre. On espère que cette mesure ramènera le calme dans les esprits en Belgique. Le vote du Sénat avait produit une assez grande agitation; déjà on parlait à Bruxelles de forcer les sénateurs libéraux qui ont voté avec les catholiques à donner leur démissions, et de faire circuler des pétitions pour la révision de la Constitution, afin de supprimer le Sénat et de ramener le système législatif à une assemblée unique. C'était, en effet, le seul moyen de sortir de la crise provoquée par un pareil vote; c'est le parti qu'a pris le ministère, car cette loi des sessions est indispensable pour combler le déficit, et il ne veut pas la retirer. On va donc recourir à de nouvelles élections; on compte sur la non-réélection de quatre ou cinq sénateurs adversaires de la loi, et sur la pression que les électeurs feront subir aux autres. Le mécontentement contre le Sénat est d'autant plus grand, que dans les circonstances actuelles les faits acquièrent plus de gravité. D'abord la Chambre des Représentans vient de voter pour 120 millions de travaux publics à exécuter sur tout le pays, et les voilà arrêtés par ce vote du Sénat, et puis c'est préparer des crises nouvelles. Ensuite, si le Sénat revient tel qu'il est composé maintenant, pour ne pas provoquer un conflit entre les deux Chambres, il faudra que le ministère se retire et cède sa place à un ministère catholique. En voilà certes plus qu'il n'en faut pour rendre la lutte électorale très chaude, car ce n'est pas exagérer que de dire que l'avenir de la Belgique en dépend en quelque sorte.

On a fixé les élections au 27 septembre, jour qui suit les fêtes de septembre, et qui amène toute la province à Bruxelles. On veut qu'elle se frotte au contact de la capitale, où le mécontentement est plus vif et où les passions sont plus animées.

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne au *Daily-News*, en date du 29 août :

« On a éventé une autre conspiration qui devait éclater à Vizeu, et qui paraissait avoir des ramifications étendues.

« Il y a autres nouveaux *meetings* miguélistes, dans lesquels il a été décidé que le parti s'abstiendrait de voter. »

DANEMARK.

(Copenhague, 2 septembre.)

Le steamer-aviso le *Geyser* est arrivé le 2 de l'Islande, à Copenhague. Les nouvelles qu'il apportait n'étaient guère favorables. L'Assemblée Constituante siégeant à Reikevig avait rejeté à une très grande majorité le projet de loi fondamentales pour l'Islande, que le gouvernement lui avait fait présenter, et elle avait élaboré et adopté un projet de Constitution, selon lequel l'administration de l'Islande serait entièrement distincte et indépendante de celle du reste du royaume de Danemark.

Les commissaires du roi près l'Assemblée Constituante, MM. le comte de Bardenfleth et le baron de Trampe, ont vu dans cet acte une violation de la Charte, et ils ont sur-le-champ déclaré dissoute l'Assemblée, dont les membres se sont immédiatement séparés en cri souvent répété de: *Vive le roi Frédéric VII!*

Cette Assemblée avait accueilli avec une grande faveur le projet de loi ayant pour objet d'admettre les navires de toutes les nations à faire le commerce en Islande.

AMÉRIQUE.

Les journaux de New-York du 23 août, nous apportent des nouvelles importantes de la Havane; ce sont les incidens sanglans de l'invasion de cette île par le général Lopez, sans toutefois qu'on puisse annoncer positivement sa défaite.

Il résulte cependant de tous ces renseignemens que l'insurrection à l'intérieur de l'île, au sujet de laquelle on avait répandu aux Etats-Unis tant de bruits contradictoires, a été complétement étouffée avant l'arrivée des aventuriers américains.

La nouvelle de l'exécution, ordonnée par le gouvernement espagnol, de cinquante prisonniers, parmi lesquels se trouvaient au moins quarante Américains, avait produit à la Nouvelle-Orléans et à New-York une assez profonde agitation. Des masses de peuple se sont assemblées dans le parc de New-York, avec des bannières sur lesquelles on lisait: Gouvernement, protégez vos citoyens ou le peuple les protégera. Le sang de cinquante Américains crie vengeance!"

Un *meeting* a eu lieu en outre, dans lequel de nombreuses souscriptions sont été recueillies en faveur des insurgés de Cuba. Les mêmes scènes se sont reproduites à Albany, à la Nouvelle-Orléans, à Baltimore et à Philadel, hie.

Le bruit courait qu'un soulèvement avait eu lieu à la Nouvelle-Orléans; les milices ont été convoquées pour maintenir l'ordre: mais on sait que les milices américaines sont peu propres à réprimer les émeutes. On craignait enfin que cette déplorable affaire n'engendrât les complications les plus sérieuses.

Un nouveau volume de la grande édition de l'ouvrage intitulé: LES MAISONS ROYALES, PRINCIÈRES, DUCALES, DES ANTIQUES MAISONS NOBLES, ET DES HOMMES D'ÉTAT, DE GUERRE, DE SCIENCE ET DES FONDATEURS ET BIENFAITEURS DE TOUTES LES INSTITUTIONS UTILES, vient d'être mis en vente à l'*Institut des sciences historiques, Rue Richelieu* 85 à Paris. Prix du volume 25 francs; Un Catégorie entière, 150 francs; Une édition complète de l'ouvrage 750 francs. En envoyant un mandat sur Paris, à l'ordre du *secrétaire des Archives historiques*, on reçoit l'ouvrage directement. — La plus grande partie de l'élite de la société, tant en France, des conseils municipaux, et à Perrange, 15 souverains, ont adressé leurs souscriptions à cette administration; et l'Assemblée Nationale a accepté l'hommage qui lui a été fait de cette publication. On peut se procurer dans ces Archives, l'histoire séparée de chaque famille et la biographie de toute personne qu'il est de la dignité de tout homme de pouvoir toujours présenter de ses antécédents et de sa position actuelle, pour ce qu'il importe à la société de connaître exactement de toutes les positions sociales; il n'y a d'exceptées que celles qui sont équivoques dans des titres ou dans d'autres. — Des dossiers sont ouverts dans ces archives à tous les noms existants; on peut cout nuer à y faire des communications pour compléter et compléter ce qui se trouve là à chaque nom. (173)

BULLETIN COMMERCIAL.

PRIX DES MONNAIES.

Ducat de Hollande, les 100 pesant		
ducats de 108	P. 52 1/2	—
id. d'Autriche id. . . .	23 1/2	—
id. de Venise id. . . .	23 1/2	—
Quadruple d'Espagne . . .	322	—
Paul Impérial	92 1/2	—
Livre sterling	115	—
Pièce de 20 francs	91 1/2	—
Piastre d'Espagne	24 12	—
Talari de la mer	23 13	—
Rouble d'argent	35	—
Pièce de 5 drachmes . . .	20	—
id. de 5 francs	22 19	à 22 22
Stambouls, comptant, fondouk,		
mahmoudies bars, la dra. .	20	—
Mah. neufs entiers . . .	84	—
Pièces d'or de 100 P. agio		
par mille.	55 o/oo	—
id. de 20 P. en or. . . .	35 o/oo	—
id. 20 P. en argent . . .	32 o/oo	—
Papier monnaie escompte 3 pour o/o.		

CHANGES DE SMYRNE.

12 SEPTEMBRE 1851.

Londres.	111	
Marseille	177 1/2, 178	
Trieste	355	—
Hollande	—	—
Constantinople	1/4 o/o cont'agio	

CHANGES DE VIENNE DU 11 SEPTEMBRE.

Amsterdam	104	1/2
Hambourg	175	—
Augsbourg	119	—
Berlin	117	—
Francfort	118	1/4
Gênes	137	3/4
Livourne	117	—
Milan	117	39
Marseille	93	—
Milan	119	—
Pari	124	—
Trieste	5	1/2 o/o
Empruntt Louis. Vco . . .	91	1/4
Emprun impérial.	92	3/4
Pièces de 20 fr.	9	23
Souverains d'or.	16	30
Pièces de 20 kreutz. . . .	18	1/2
Action de la Banque. . . .	1254	—

BOURSE DE 12, 1 h. 1/2 ap m.

Semp. imp.	123	1/2
Pièces de 20 fr.	[illegible]	[illegible]
Souverains d'or.	[illegible]	[illegible]
Londres	11	38
Agio de l'argent	18	1/4
Actions de la banque. . . .	125	50

Constantinople, 24 Septembre.

CÉRÉALES.

Il n'y a pas de changement à signaler sur les affaires en céréales. Le marché est calme, les avis de l'Europe sont dans le même sens et on ne peut prévoir de changement prochain dans la situation actuelle. Les seules affaires traitées pendant cette décade se bornent à 7,000 kilos maïs d'Ibrail, achetés pour l'Adriatique et à 3,000 kilos blés durs et tendres pour l'Archipel et les Golfes de la mer de Marmara. La spéculation opère très lentement, dans l'espoir d'une nouvelle baisse, attendu si les avis des marchés d'Europe ne sont pas plus encourageants. La consommation locale n'achète également qu'au jour le jour et à mesure de ses besoins et montre très peu d'empressement par les mêmes motifs. Il y a en 25,000 kilos de grains de toutes qualités pris pour remplir les besoins du moment. Ces causes font que les navires chargés de céréales qui arrivent journellement de la Mer-Noire, sont peu enclins à réaliser leur chargement, et nourrissent l'espérance pour la Méditerranée, en prenant mieux lucre, et du moins gagner leur nolis. Nous donnons ci-après la cote du journal et peu soutenue aux prix suivants :

Blés durs d'Azoff, le kilo. . .	P. 17 1/2	18
» de Beszarabie. . . .	16 1/2	16 3/4
» de Roumélie. . . .	15	15 1/4
» de Galatz.	15 1/4	15 1/2
» d'Odessa.	15 1/2	15 3/4
Blés tendres d'Ibrail. . . .	12 3/4	12 1/4
» de Galatz	13 1/2	14
» de Roumélie. . . .	12 1/2	13 1/4
Maïs de Roumélie	10 1/4	10 1/2
» de Bessarbie. . . .	11 1/4	11 1/2
» d'Ibrail	9 1/2	10
» de Galatz.	11	11 1/2
Orges de Galatz	7 1/2	7 3/4
Seigles d'Ibrail	8 1/2	9 1/4
Avoines	5	5 1/2

DÉPÔT.

Blés durs	50,000 kilos.
» tendres	30,000 »
Maïs	15,000 »
Orges	40,000 »
Seigles	manquant.
Avoines	» »

NOLISEMENTS.

Peu d'affaires également, par suite des mêmes raisons qui arrêtent les transactions en céréales. Nous n'avons à citer que les nolisements suivants qui montrent la tendance à la baisse.

Un autrichien, *Eta*, capitaine Marin, de 265 tonneaux, de Marinople pour Trieste, à 4 kreutzers 50 le stajo.

Un autrichien, *Cernogorats* cap. Camelich, de 324 tonneaux, d'Odessa pour Trieste, à 7 kreutzers 32 le stajo.

Un grec, *Agio Nicolaos*, capitaine Santis, de 260 tonneaux, de Danube pour Trieste, à 4 kreutzers 42 le stajo.

Un anglais, *Archipelago*, capitaine Tillock, de 281 tonneaux, de Kertch pour l'Angleterre, à 59 schel. le tonneau de suif.

Un anglais, *Jonh Gray*, capitaine Bennett, de 179 tonneaux, d'ici pour l'Angleterre, à 7 schel. le quarter.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 19 septembre.

SALONIQUE. Bat. à vap. ott. *Medjeri-Tidjaret*, cap. H. Bellisom, march. div. gr. et passagers.

Du 21 septembre.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Africa*, cap. G. Pesni, avec march. divers. gr. et passagers.

Du 22 septembre.

ALEXANDRIE. Bateau à vapeur autr. *Hera*, cap. T. Bellich, march. divers. groups et passagers.

MARSEILLE. Bateau à vapeur franc. *Scamandre*, cap. Correl, march. div. groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur otto. *Fouzilat-Tidjaret*, c. Bianchi, march. div. gr. et passagers.

Du 23 septembre.

GALATZ. Bateau à vap. autr. *Comte-Kolowrat*, c. Ad. Asioli, avec march. div. groups et passagers.

DÉPARTS du 19 septembre.

GALATZ. Bateau à vap. autr. *Comte-Stürmer*, cap. Gaj-Giuret, avec march. div. gr. et passagers.

TRÉBISONDE Bateau à vapeur angl. *Levant*, cap. T. Cobbs, avec mar. div. gr. et passagers.

IBRAIL. Bateau à vapeur ott. *Essaei-Hadjed*, cap. F. Tadjovich, march. div. gr. et passagers.

Du 20 septembre.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otom. *Sousou-Bahri*, c. [illegible], avec div. gr. et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Varnaria*, cap. F. Federigo, march. diver. gr.

LIVERPOOL. Pyroscaphe angl. *Lady Queen*, cap. H. Bell, march. divers. groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 19 septembre.

Siegn.	*Spiridon*,	aux J. Sotthard. lest, à ordre.
Gênes.	*Trieste*,	aux J. Lessapoul. lest, à ordre.
Phocée.	*A. Nicolaos*,	gr. G. Chalmandi. bois, à ordre.
Patras.	*A. Nicolaos*,	A. Sarodiko. lest, à ordre.
Salonique	*Elias*,	aux B. Gion. lest, à ordre.
Smyrne.	*B. Emilie*,	aux C. Pedesta. m. d. Fotti.
»	*Fortunato*,	aux C. Filippo. m. d. Fotti.
Spezzia.	*Salvo*,	gr. O. Marcoti. lest, à ordre.
Galatz.	*Elias*,	gr. Y. Sorbalis. mais, à ordre.
»	*Emanuele*,	pr. A. Bodig. mais, à ordre.
»	*La Bel*,	gr. J. Sotthard. mais, à ordre.
Ibrail.	*Giorgio*,	to. C. Mastrakis. mais, à ordre.
Odessa.	*Elisabeth*,	aux B. Gotsis. blé, à ordre.
»	*Eleonora*,	aux G. Marcin. m. d. H. Fotti.
Berdiansk	*Carlotta*,	gr. G. Cassiali. blé, V. Leoni.
Ismail.	*Agiosi Tiki*,	gr. G. Y. ios. blé, Dapotopo.
Giurgevo.	*Sotiris*,	gr. L. Nengo. mais, à ordre.

Du 20 septembre.

Tagarok.	*Calos*,	aux G. Sagni. g. d. lin. Flor.

Du 21 septembre.

Syra.	*A. Dimitrios*,	gr. Y. Trigoni. lest, à ordre.
Tagarok.	*S. Yannis*,	m. S. Vucino. blé, Elios.
»	*Trofimitsa*,	to. G. Genaro. blé, Albini.
Berdiansk	*Helios*,	m. G. Gorrito. blé, Fleri.
Ismail	*Lisanna*,	m. A. Elmos. blé, Cundiri.
Odessa.	*Ste. Sofia*,	m. Cl. Porcer. lin. Delta.

Du 22 septembre.

Liverpool.	*Trieste*,	aux G. Cattarinich. ch. d. t. Fot.
Naples.	*Fortuna*,	m. G. Lauro. lest, à ordre.
Lepanto.	*Salvo*,	m. B. Calas. lest, à ordre.
Salonique	*Elias*,	gr. T. Vrailis. blé, à ordre.
Berdiansk	*Bienfaisante*,	gr. Y. Kiriaco. blé, Bajaud.
Odessa.	*Nettuno*,	m. B. Scappa. m. div. ordre.
»	*Evangelistes*,	gr. N. Tosari. blé, à ordre.
Ismail.	*Adriatique*,	to. M. Ricci. blé, Cordop.
»	*Bienfaiteur*,	gr. Y. Galatas. blé, Zorili.
Braïl.	*A. Nicolaos*,	gr. G. Limaki. mais, à ordre.

Du 23 septembre.

Modone.	*B. di Belgica*,	m. A. Caferrate. lest, Porcini.
Trieste.	*Zefiro*,	gr. A. Calamida. lest, à ordre.
Naples.	*Vittorio*,	m. T. Forghi. m. d. Fotti.
Ibrail.	*P. Victoria*,	gr. G. Marmoco. lest de cons.
»	*Eolo*,	gr. D. Cutelli. mais, à ordre.
Tagarok.	*E. Gerbert*,	gr. N. Aveuos. mais, Albini.
Galatz.	*Evangelist*,	gr. D. Paolo. blé, à ordre.

DÉPARTS du 19 septembre.

Marseille.	*Industrie*,	m. M. Maurich. bois.
»	*N. S. del Buon Consiglio*,	m. [illegible]. lest.
»	*Bienfaisante*,	m. P. Olivari. lest.